

Critères de sélection des voyages de compétition

Critères de sélection

2022-23



Table des matières

1. Renseignements généraux et objectifs	3
2. Critères d'admissibilité	4
3. Directives de sélection	5
4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)	6
5. Championnats du monde de ski 2023 - 12 février-6 mars 2023	9
6. Championnats du monde JR/U23 2023 - 22 janvier-5 février 2023	9
7. Tournée B U20 aux États-Unis – aucune tournée B pour la saison 2022-2023	12
8. Jeux mondiaux universitaires FISU – 12-22 janvier 2023	12
9. ANNEXE A - Définitions	12
10. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde	14
11. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire	15

AMENDEMENT - 21 OCTOBRE 2022

Article 8 - Tous les critères ont été retirés de l'article 8. Un nouveau document contenant les critères de sélection a été rédigé pour les Jeux mondiaux universitaires FISU. Les nouveaux critères se trouvent sur le site web de Nordiq Canada, dans le document Critères de sélection des Jeux mondiaux universitaires FISU.

PRÉCISION

Vu la nature changeante et imprévisible de la situation de la COVID-19, les modalités, les critères de sélection et les compétitions décrits dans ce document sont sujets à changement en tout temps.

*La priorité de Nordiq Canada est la santé des athlètes et du personnel. Nordiq Canada appliquera les meilleures pratiques et respectera les recommandations des autorités sanitaires (nationales et internationales) pour déterminer si une équipe participe ou non aux compétitions dont il est question dans ce document. **Nordiq Canada se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute compétition jugée non sécuritaire.***

1. Renseignements généraux et objectifs

- 1.1 Afin d'optimiser la performance du Canada et son potentiel de médailles aux championnats majeurs (championnats du monde de ski et Jeux olympiques d'hiver), nous choisirons les athlètes canadiens les plus compétitifs aux compétitions appropriées pour atteindre nos objectifs. Les normes de performance pour les voyages de compétition sont basées sur les données de notre Profil de médaille d'or et des normes de performances Canadian Tire (annexe C).
- 1.2 Le présent document indique les critères utilisés par Nordiq Canada pour sélectionner les athlètes des équipes internationales.
- 1.3 Le processus de rédaction de ces critères de sélection est guidé par la *Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS*.
- 1.4 Le pouvoir de décision finale revient au (à la) directeur(-trice) de haute performance (DHP) de Nordiq Canada ou à son (sa) représentant(e).
- 1.5 Les décisions concernant la sélection peuvent être portées en appel conformément à la *Politique d'appel et de résolution des différends* de Nordiq Canada. Vu les délais serrés, la limite pour déposer un appel est 24 h après la publication de l'avis d'équipe sur le site web de Nordiq Canada.
- 1.6 Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant les dates de sélection dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective.
 - b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s'y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent.
 - c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
 - d. Circonstances par rapport à la COVID-19 incluant, sans s'y limiter : annulation ou report de course, restrictions aux frontières, restrictions sur les voyages, restrictions sur les déplacements, impossibilité d'assurer la sécurité des athlètes, etc.

- 1.7 Les changements dans ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d'une quelconque modification.
- 1.8 Cette politique n'oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d'athlètes pour combler les quotas alloués.
- 1.9 L'athlète est responsable de lire et de comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le (la) DHP pour toute clarification concernant le contenu de ce document.

2. Critères d'admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être membres en règle¹ de Nordiq Canada et détenir un passeport canadien, une licence de course de Nordiq Canada et une licence FIS canadienne valide.
- 2.2 Les athlètes ne seront pas officiellement sélectionnés pour une équipe tant que les exigences d'admissibilité n'auront pas été vérifiées par Nordiq Canada. Les athlètes sélectionnés pour une équipe seront avisés par Nordiq Canada. L'équipe officielle sera annoncée par Nordiq Canada lorsque toutes les vérifications auront eu lieu.
- 2.3 Les athlètes doivent satisfaire aux exigences de la FIS et aux normes de base de toutes les compétitions pour lesquelles ils sont qualifiés. Les critères d'admissibilité pour les coupes du monde se trouvent sur le [site web de la FIS](#) (article 3.2).
- 2.4 Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent satisfaire aux conditions suivantes et les accepter pour être admissibles à participer aux compétitions :
 - a. Être en bonne santé et être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu, le tout confirmé par un médecin, les entraîneurs de l'équipe et l'ÉSI. Des résultats de tests sanguins dans les 4 mois précédents le départ du voyage seront demandés pour assurer la santé optimale de l'athlète. Dans certains cas, il est possible que l'athlète ait à rencontrer le médecin de l'ÉSI pour effectuer un suivi en personne ou virtuel.
 - b. Les protocoles de COVID-19, incluant le dépistage, tel que décrits dans le protocole COVID de Nordiq Canada ou lorsque demandés par les autorités sanitaires du gouvernement.
 - c. Être en état de performer en compétition tel que démontré pendant la saison d'entraînement et de compétition. Cette évaluation sera effectuée par les entraîneurs de l'ÉNS et le (la) DHP.
- 2.5 Retrait de la compétition (pour des raisons de santé, force majeure) :
 - a. **Les athlètes qui commencent une compétition sont considérés en santé et capables de participer, leurs résultats sont donc valides pour toute sélection applicable.**

¹ Voir les règlements généraux de Nordiq Canada pour connaître la définition d'un membre en règle.

- b. Si un(e) athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière la non-participation. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP dans l'heure précédant ou suivant la course.
- c. Des documents médicaux confirmant le diagnostic et signés par un médecin agréé doivent être soumis dans les 48 heures du début de l'épreuve de sélection.
- d. Nordiq Canada se réserve le droit de faire évaluer toutes les soumissions par le (la) médecin de l'ÉNS ou tout autre médecin autorisé.
- e. L'approbation du retrait de la compétition sera décidée par le (la) DHP.
- f. L'approbation sera évaluée et basée sur les données objectives de comparaison les plus récentes et le succès avéré sur la scène internationale de la saison en compétition en cours et de la saison précédente appuyant le fait que l'athlète aurait pu se qualifier s'il (elle) avait été en état de participer.
- g. Les soumissions de retrait de compétition approuvées seront classées parmi les nominations subjectives. S'il n'y a pas de nomination subjective, elles seront classées par rapport au dernier athlète qualifié de manière objective selon les données comparatives les plus récentes.
- h. La soumission ou l'approbation d'un retrait de la compétition ne garantit pas une qualification pour une compétition.

3. Directives de sélection

- 3.1 Seules les compétitions indiquées dans ce document sont considérées pour les classements et normes de sélection.
- 3.2 Les compétitions de la saison 2022-2023 qui peuvent être considérées sont :
 - a. Coupe du monde
 - b. Championnats du monde de ski de fond JR/U23
 - c. Épreuves COC
 - d. Épreuves internationales FIS
 - e. Épreuves NCAA
 - f. Épreuves nationales FIS de niveau 1
- 3.3 À moins d'indication contraire dans les critères de sélection spécifiques à une compétition, en cas d'égalité après l'application des critères de sélection, l'égalité sera brisée par le nombre de classements en 1^{re} place, puis le nombre de classements en 2^e place, etc. lors des épreuves admissibles jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- 3.4 Le (la) DHP se réserve le droit de choisir ou de modifier la taille de l'équipe, dans les limites du budget opérationnel, afin d'assurer la santé et la compétitivité de l'équipe.
- 3.5 Les athlètes ne seront pas admissibles pour une compétition à moins d'être en santé et prêts à performer au moment du départ de l'équipe (*consulter l'article 2.4*).
- 3.6 Si un(e) athlète qualifié(e) est inadmissible ou incapable de participer, le (la) DHP peut choisir le (la) prochain(e) athlète qualifié(e) pour la compétition concernée.

- 3.7** Le (la) DHP, en consultation avec le comité de haute performance et le personnel de haute performance (ÉSI, entraîneurs de l'ÉNS), a le droit de sélectionner subjectivement un(e) athlète selon les données du PMO, le PPI de l'athlète et des performances appuyées par la sélection qui favorisent le développement de l'athlète et la performance générale de l'équipe.

Les performances sont évaluées, entre autres, selon :

- a. les normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - b. les points FIS
 - c. le temps derrière le meneur
 - d. la profondeur du bassin
- 3.8** Sous réserve des places de quota, les athlètes admissibles sont sélectionnés en ordre de priorité selon les critères de sélection de la compétition jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.
- 3.9** Tous les résultats de course dont il est question dans les présents critères de sélection sont de la saison 2022-23, à moins d'indication contraire.
- 3.10** Tous les résultats d'épreuves de qualification dont il est question sont des résultats de courses individuelles (voir les définitions), à moins d'indication contraire.

4. Critères de sélection de la coupe du monde (CM)

- 4.1** Les athlètes doivent avoir les points FIS nécessaires pour prendre le départ lors des épreuves de coupe du monde 2022-23. Voir l'article 2.3.
- 4.2** Le statut d'équipe de coupe du monde ne comprend pas un financement complet de la part de Nordiq Canada, à l'exception des athlètes du Groupe Rouge de Coupe du monde de la FIS, conformément aux règlements de la FIS.
- 4.3** La taille de l'équipe comprend les meneurs de COC.
- 4.4** Les frais de compétition sont une estimation et sont sujets à changement. Les frais de compétition comprennent les billets d'avion, le transport terrestre (excluant le transport entre le domicile et l'aéroport d'origine), les repas et l'hébergement, les assurances et les services de course. Les athlètes sont admissibles à un remboursement des frais de compétition basé sur la performance selon les conditions et résultats suivants :
- a. Le pourcentage suivant des frais de compétition² sera remboursé aux athlètes qui atteignent les normes de performance suivantes lors d'épreuves individuelles en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux championnats du monde

² Le remboursement des frais de compétition comprend seulement les frais facturés par Nordiq Canada. Les dépenses de l'athlète en dehors de ces frais ne sont pas comprises, ainsi que celles en dehors des dates de début et de fin de la compétition.

juniors/U23.

- i. Résultat dans le top 20 = remboursement de 50 % des frais de la compétition
- ii. Résultat dans le top 12 = remboursement de 75 % des frais de la compétition
- iii. Résultat dans le top 6 = remboursement de 100 % des frais de la compétition
- b. Le pourcentage suivant des frais de compétition sera remboursé aux athlètes qui atteignent les normes de performance suivantes lors d'épreuves d'équipe en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux championnats du monde juniors/U23.
 - i. Résultat dans le top 8 = remboursement de 50 % des frais de la compétition
 - ii. Résultat dans le top 5 = remboursement de 100 % des frais de la compétition
- c. Seuls les résultats officiels et finaux comptent; les qualifications de sprint et les « temps du jour » ne seront pas considérés.
- d. Les remboursements ne sont pas cumulatifs dans un même voyage : un seul remboursement s'applique par compétition. Si plus d'une norme de performance est atteinte, le pourcentage de remboursement le plus élevé sera appliqué.
- e. Le remboursement est transféré au prochain voyage de compétition. Par exemple, une performance réalisée en P1 donne droit à un remboursement appliqué en P1 et P2. Si Nordiq Canada ou l'athlète décide de ne pas participer à la période suivante, le remboursement sera reporté jusqu'à la prochaine période de compétition de l'athlète. Le remboursement pour une performance réalisée dans la dernière période de la saison sera transféré à la saison suivante et sera appliqué au prochain voyage de compétition de l'athlète.

4.5 COUPE DU MONDE PÉRIODE 1 (15 novembre-19 décembre 2022)

Compétitions : Ruka, Lillehammer, Beitostolen, Davos

Taille de l'équipe : 5 athlètes

Frais : 5000 \$

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Meneurs du COC
- b. Top 20 dans une épreuve individuelle en CM 2021-22 ou aux JOH
- c. Top 8 ET première moitié du classement dans une épreuve d'équipe en CM 2021-22 ou aux JOH
- d. Discretion DHP, conformément à 3.7

JUSTIFICATION

- La Coupe du monde en P1 est pour les athlètes qui ont prouvé leur capacité à atteindre le top 20, qui est actuellement un résultat pertinent pour l'état des performances du programme de l'ÉNS.

4.6 COUPE DU MONDE PÉRIODE 2 (19 décembre 2022-9 janvier 2023)

Compétitions : Tour de Ski

Taille de l'équipe : 9 athlètes

Frais : 3200 \$

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P1
- b. Meneurs du COC après la P1
- c. Top 20 dans une épreuve individuelle en CM 2022-23 P1
- d. Top 8 **ET** première moitié du classement dans une épreuve d'équipe en CM 2022-23
- e. Discretion DHP, conformément à 3.7

JUSTIFICATION

- Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20.
- Offrir aux athlètes une opportunité de qualification nationale aux compétitions de coupe du monde.

4.7 COUPE DU MONDE PÉRIODE 3 (19 janvier-5 février 2023)

Compétitions : Milan, Les Rousses, Dobbiaco

Taille de l'équipe : Athlètes qui répondent aux critères de sélection

Frais : 3200 \$

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P2 qui respectent l'entente de l'athlète, incluant tous les suivis et tests demandés.
Aucun athlète additionnel ne sera considéré.

JUSTIFICATION

- La préparation pour les championnats du monde 2023 est priorisée au Canada pour assurer aux athlètes les meilleures conditions d'entraînement et une santé optimale, tel qu'indiqué dans le PEA quadriennal de l'ÉNS 2026.

4.8 COUPE DU MONDE PÉRIODE 4 (7-27 mars 2023)

Compétitions CM P4 : Oslo, Drammen, Falun, Tallinn, Lahti

Taille de l'équipe : maximum 12

Frais : 3200 \$

CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Meneurs du COC à la fin de la P3
- c. Top 12 dans une épreuve individuelle en CM/ChM 2022-23
- d. Top 20 dans une épreuve individuelle en ChM 2023
- e. 2 tops 20 dans une épreuve individuelle en CM 2022-23
- f. Top 8 **ET** première moitié du classement dans une épreuve d'équipe aux ChM 2023
- g. Discretion DHP, conformément à 3.7

JUSTIFICATION

- Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont démontré la capacité à réaliser une performance dans le top 20 en coupe du monde.
- Offrir des opportunités de compétition appropriées aux athlètes qui ont atteint la norme Or pour favoriser leur développement dans le cadre de leur PPI.

5. Championnats du monde de ski 2023 - 12 février-6 mars 2023

Compétitions : Planica, Slovénie

Taille de l'équipe : 12 athlètes, minimum 4 par genre

Frais : 1500 \$

5.1 CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Groupe Rouge FIS en sprint ou distance à la fin de la P3
- b. Top 12 dans une épreuve individuelle en CM 2022-23
- c. 2 tops 20 dans une épreuve individuelle en CM 2022-23
- d. Discrétion DHP, conformément à 3.7
- e. **Essais des championnats du monde de ski — Prince George, C.-B., 18-21 janvier 2023**
 - i. Premier homme et première femme au classement en sprint classique
 - ii. Premier homme et première femme à l'épreuve de distance de 10 km
 - iii. Premier homme et première femme à l'épreuve de 20 km classique départ groupé

Les places additionnelles seront offertes aux athlètes en 2^e place selon le même ordre de priorité. Le processus se répète pour la 3^e place, 4^e place, etc. jusqu'à ce que la taille maximale de l'équipe soit atteinte.

Les athlètes qui satisfont déjà aux critères de sélection 5.1.a à 5.1.d ne seront pas comptés dans les résultats d'épreuves.

Il ne s'agit pas d'un déroulement. La sélection se fait à travers les classements. Par exemple, si un athlète en 2^e place est déjà qualifié, la place va à l'athlète en 2^e place dans la prochaine course selon les priorités, et non au 3^e athlète de la même course que l'athlète déjà qualifié en 2^e.

6. Championnats du monde JR/U23 2023 - 22 janvier-5 février 2023

Compétitions : Championnats du monde JR/U23; Whistler, C.-B.

Taille de l'équipe : 24 athlètes

Frais : 1500 \$

- 6.1** La personne en autorité lors du stage d'entraînement et lors des championnats est l'entraîneur-chef de l'équipe.

6.2 Taille de l'équipe

- a. La taille maximale de l'équipe est de 24 athlètes pour l'ensemble du voyage.
- b. Minimum de 4 athlètes par genre et par catégorie.
- c. Un maximum de 4 athlètes par genre et par catégorie peut être nommé à partir du classement de sprint.
- d. Chaque athlète est garanti de participer à au moins une (1) course aux championnats du monde. Le quota de la FIS est un maximum de 4 inscriptions par genre pour chacune des courses.
- e. Les athlètes admissibles pour les ChMJR doivent être nés entre 2003 et 2007, conformément aux règlements de la FIS.

6.3 Sous réserve des places de quota, les athlètes admissibles sont sélectionnés en ordre de priorité selon ce qui est indiqué dans les critères de sélection. REMARQUE : Les soumissions de retrait de compétition seront classées conformément à la section 2.5.

6.4 CRITÈRES DE SÉLECTION

**Essais désignés : Prince George, C.-B.
18-21 janvier 2023**

Deux (2) classements d'épreuves de sélection, un (1) sprint et un (1) de distance, seront créés par catégorie et par genre selon les classements des épreuves ci-dessus.

Classement SPRINT

1^{re} place en qualification
1^{re} place en finale
2^e place en qualification
2^e place en finale
Etc...

Classement DISTANCE

1^{er} 10 km
1^{er} 20 km départ groupé
2^e 10 km
2^e 20 km départ groupé
Etc...

6.5 PROCESSUS DE SÉLECTION

ÉTAPE 1 : Les gagnants des épreuves suivantes seront sélectionnés. Lorsqu'un athlète remporte plus d'une épreuve, il n'y aura PAS de sélection par déroulement (p. ex., avec cette priorité, l'athlète en 2^e place ne sera PAS sélectionné).

Femmes juniors

Qualification sprint
Finale sprint
10 km
20 km

Hommes juniors

Qualification sprint

Finale sprint

10 km

20 km

Femmes U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 km

20 km

Hommes U23

Qualification sprint

Finale sprint

10 km

20 km

ÉTAPE 2 : Suite à l'étape 1, les athlètes seront sélectionnés pour combler les 4 athlètes par genre et par catégorie d'âge selon le raisonnement suivant :

- Il n'y a aucune priorité de sélection entre les catégories de sprint et de distance. Cependant, l'ordre des athlètes sur le classement de sélection sera suivi.
- La sélection entre les épreuves de sprint et de distance se fera selon l'évaluation des performances décrite en 3.7. Les performances seront évaluées selon les points suivants, sans s'y limiter, afin d'assurer la meilleure performance possible aux championnats :
 - Normes de performance Canadian Tire (annexe C)
 - Points FIS
 - Points derrière le gagnant
 - Profondeur du bassin
- Exemple : Une athlète féminine JR en 4^e place dans une épreuve de distance pourrait être sélectionnée avant une athlète JR en 3^e place dans une épreuve de sprint si l'athlète de distance a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse, la profondeur du bassin, le suivi des normes de performance et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.

ÉTAPE 3 : La sélection sera ensuite à la discrétion du (de la) DHP en tenant compte des limitations pour raison de santé, conformément à 2.5.

ÉTAPE 4 : Après la sélection d'au moins quatre (4) athlètes par genre et par catégorie et après les choix discrétionnaires du (de la) DHP, il n'y aura pas de priorité de sélection selon l'âge et le genre jusqu'à l'atteinte de la taille maximale de 24 athlètes dans l'équipe.

- La sélection entre les catégories de sprint et de distance se fera selon l'évaluation des performances décrite en 3.7. Les performances seront évaluées selon les points suivants, sans s'y limiter, afin d'assurer la meilleure performance possible aux championnats :

- Normes de performance Canadian Tire (annexe C)
- Points FIS
- Points derrière le gagnant
- Profondeur du bassin
- Exemple : Une femme U23 en 6^e place pourrait être sélectionnée avant un homme U23 en 5^e place si la prochaine athlète U23 admissible à la sélection a réalisé une meilleure performance selon son temps derrière la meneuse, la profondeur du bassin, le suivi des normes de performance et si elle est mieux positionnée pour offrir une meilleure performance à son épreuve lors des championnats.

7. **Tournée B U20 aux États-Unis — aucune tournée B pour la saison 2022-2023**

En raison de la tenue des Jeux d'hiver du Canada et de l'endroit des championnats canadiens Nordiq Canada dans le calendrier de cette année, il n'était pas possible d'organiser une tournée B. Ce voyage de compétition est un élément important de notre Voie de podium et sera de retour sur le calendrier pour la saison 2023-2024 si les circonstances le permettent.

8. **Jeux mondiaux universitaires FISU — 12-22 janvier 2023**

Se référer au document **Critères de sélection des Jeux mondiaux universitaires FISU 2023**

9. **ANNEXE A —Définitions**

Définitions pertinentes à la compréhension des critères et procédures.

- 9.1** Épreuves de distance : pour les présents critères de sélection, toute épreuve de plus de 2 km sera désignée comme une épreuve de distance. Ceci comprend les épreuves à départ individuel, les départs groupés, les poursuites ou les compétitions de skiathlon. Les athlètes sélectionnés ou identifiés pour une épreuve de distance seront désignés comme des athlètes de distance.
- 9.2** Épreuves de vitesse : pour les présents critères de sélection, toute épreuve individuelle d'une distance de 2 km ou moins et toute épreuve d'équipe pour laquelle chaque étape est d'une distance de 2 km ou moins sera désignée comme une épreuve de sprint individuelle ou d'équipe. Ces courses seront désignées comme des épreuves de sprint. Un athlète sélectionné ou identifié pour une épreuve de sprint sera désigné comme un athlète de sprint. À moins d'indication contraire, toutes les références aux résultats de sprint dans les présents critères sont des résultats finaux.
- 9.3** Épreuves de sélection de niveau 1 : catégorie d'événements servant à sélectionner l'équipe et à déterminer les normes des voyages. Se limite aux épreuves nationales et internationales sanctionnées par la FIS lors desquelles un pointage FIS peut être récolté.
- 9.4** Résultat de course individuelle : Le temps final et le classement attribués aux athlètes après avoir terminé une épreuve individuelle. Les temps du jour, les vagues de qualification, les temps de préqualification, les relais d'équipe ou les sprints par équipe ne sont PAS

considérés comme des résultats d'épreuves individuelles. Des points de coupe du monde (CM) doivent être attribués pour qu'un résultat soit considéré comme un résultat de CM.

- 9.5 Prêt pour la compétition : défini comme la capacité des athlètes d'obtenir des performances égales ou supérieures lors de la compétition par rapport aux performances réalisées lors de la qualification.

10. ANNEXE B – Système de points de Coupe du monde

1 st place =	100 points	26 th place =	30 points
2 nd place =	95 points	27 th place =	28 points
3 rd place =	90 points	28 th place =	26 points
4 th place =	85 points	29 th place =	24 points
5 th place =	80 points	30 th place =	22 points
6 th place =	75 points	31 st place =	20 points
7 th place =	72 points	32 nd place =	19 points
8 th place =	69 points	33 rd place =	18 points
9 th place =	66 points	34 th place =	17 points
10 th place =	63 points	35 th place =	16 points
11 th place =	60 points	36 th place =	15 points
12 th place =	58 points	37 th place =	14 points
13 th place =	56 points	38 th place =	13 points
14 th place =	54 points	39 th place =	12 points
15 th place =	52 points	40 th place =	11 points
16 th place =	50 points	41 st place =	10 points
17 th place =	48 points	42 nd place =	9 points
18 th place =	46 points	43 rd place =	8 points
19 th place =	44 points	44 th place =	7 points
20 th place =	42 points	45 th place =	6 points
21 st place =	40 points	46 th place =	5 points
22 nd place =	38 points	47 th place =	4 points
23 rd place =	36 points	48 th place =	3 points
24 th place =	34 points	49 th place =	2 points
25 th place =	32 points	50 th place =	1 point

11. ANNEXE C – Normes de performance Canadian Tire

Ski de fond - Aperçu des normes de performance



Chaque métrique en haut du tableau a des normes déterminées pour chaque genre/type de course/style de ski - A : Podiums majeurs; B : Top 12 CM; C : Top 30 CM. Pour les hommes, les épreuves de longue distance sont toutes les épreuves de 20 km ou plus. Pour les femmes, les épreuves de longue distance sont toutes les épreuves de 15 km ou plus.

Chaque de ces groupes est exclusif, c'est-à-dire que chaque groupe contient tous les athlètes qui ne font pas partie des groupes précédents. Les athlètes sont placés dans les groupes s'ils ont atteint la performance cible depuis 2010. Les données concernant les performances en carrière depuis l'année 2000 sont ensuite utilisées pour effectuer les calculs.

La norme pour chacun des groupes est le 75e percentile des métriques des athlètes de ce groupe. Le 75e percentile a été choisi pour éliminer les cas extrêmes au sommet tout en incluant autant d'athlètes que possible pour nous assurer que la norme représente le groupe cible d'athlètes.



Genre	Type d'épreuve	Cible	Nombre d'athlètes	Âge premier	Meilleur classement ChMJR	Meilleur classement ChMU23	CM U23 meilleurs Classement	CM U25 meilleurs Classement	CM U28 meilleurs Classement	CM 29+ meilleurs Classement	CM U23 moyenne 5 meilleurs Classement	CM U25 moyenne 5 meilleurs Classement	CM U28 moyenne 5 meilleurs Classement	CM 29+ moyenne 5 meilleurs Classement
Homme	Distance	A: Major Podium	33	29.0	8.0	5.0	29.5	6.0	2.0	2.0	37.5	12.1	3.9	2.6
		B: WC Top 12	140	27.0	14.3	13.0	33.0	21.0	11.0	13.0	43.4	32.9	19.2	21.0
		C: WC Top 30	127	27.0	30.0	21.0	49.0	41.0	36.0	35.5	58.9	54.7	46.8	43.9
	Sprint	A: Major Podium	15	26.5	11.5	6.0	4.0	2.0	1.0	3.5	7.9	5.5	3.3	5.0
		B: WC Top 12	162	26.0	19.0	16.0	28.0	17.0	12.0	17.0	40.7	31.8	22.3	28.6
		C: WC Top 30	148	26.0	30.0	25.0	45.0	37.8	38.0	38.0	57.1	51.4	51.1	50.8
Femme	Distance	A: Major Podium	20	27.3	5.5	1.3	5.0	1.5	1.0	1.3	8.1	3.7	4.4	2.4
		B: WC Top 12	133	28.0	19.0	7.8	34.0	25.3	14.0	11.0	42.1	32.4	22.3	19.0
		C: WC Top 30	143	26.0	25.8	16.5	37.0	35.8	31.0	30.3	47.8	44.6	41.9	41.1
	Sprint	A: Major Podium	15	28.0	6.0	8.0	5.0	2.5	2.0	3.0	10.2	7.1	3.6	3.9
		B: WC Top 12	122	25.0	17.0	10.8	27.0	17.0	10.5	11.3	34.1	27.8	20.6	20.2
		C: WC Top 30	126	26.0	25.0	22.5	36.0	35.0	32.0	33.0	47.8	42.4	42.9	44.7